

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

du 19/6/84
ARRÊTÉ N° 84/542 /MTPS/DGTFP/DFP/08
Portant intégration et nomination de
Mademoiselle MTSILNE Christine dans
les cadres de la catégorie A, hiérar-
chie I des Services Administratifs et
Financiers -SAF- (Administration
Générale)-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

- (/ISAS :
- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 - (/u la loi n° 15/62 du 3/2/1962 portant statut général des fonctionnaires ;
 - (/u la loi n° 25/80 du 13/11/1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 - (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21/6/1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 62/426 du 29/12/1962 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des SAF ;
 - (/u le décret n° 62/130/MF du 9/5/1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 62/195/FP du 5/7/1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
 - (/u le décret n° 62/197/FP du 5/7/1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3/2/1962 portant statut général des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26/3/1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
 - (/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24/2/1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
 - (/u le décret n° 74/229 du 10/6/1974 portant attribution de certains avantages aux Economistes, Statisticiens et les Diplômés des Grandes Ecoles et Instituts de l'Enseignement Supérieur de Commerce ;
 - (/u le décret n° 74/470 du 31/12/1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5/7/1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 79/154 du 4/4/1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
 - (/u le décret n° 80/644 du 28/12/1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
 - (/u le rectificatif n° 81/010 du 26/1/1981 au décret n° 80/644 du 28/12/1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
 - (/u le décret n° 81/017 du 26/01/1981 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement ;
 - (/u le décret n° 83/010 du 26/1/1983 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;
 - (/u le dossier de candidature constitué par l'intéressée ;

DECRETE :

.../...

YB

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du décret n° 62/426 du 29/12/62 susvisé, Mademoiselle WTSIENE Christine, née le 20/8/54 à Lékana, titulaire de la Licence des Sciences Financières et Commerciales obtenue à l'Institut Supérieur de Commerce d'Alger (Algérie), est intégrée dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers -S.A.F.- (Administration Générale) et nommée au grade d'Administrateur des S.A.F. Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- Conformément aux dispositions du décret n° 74/229 du 29/12/74, Mademoiselle WTSIENE Christine, est classée Administrateur de 2° échelon Stagiaire, indice 89C.

ARTICLE 3.- L'intéressée est mise à la disposition du Ministère des Finances.

ARTICLE 4.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Dzazaville, le 19 Juin 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre des Finances,

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIOMA.-

Itiki Ossétoumha LÉKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGTFP/DNF 3
- DFP/BST 1
- DGB 3
- DCF 1
- MF 1
- INTERESSEE 1
- DOSSIER 3
- SGCM/BC 2./-